

IMMOBILIÈRE ZIMMERMANN

UN REVENU LOCATIF RÉGULIER

Simplifiez-vous la vie ! Confiez-nous la gestion locative

Depuis le 1^{er} août 2015, les baux de location sont soumis à une réglementation complexe et rigoureuse.

- Première mise en location
- Changement de locataires
- États des lieux
- Suivi technique
- Diagnostics énergétiques.

Pour une relation sereine entre vous et vos locataires.



Nos conseillers sont à votre disposition au **03 88 55 95 08**

Vous souhaitez vendre, acheter, nous confier la gestion de votre bien ?

Remplissez et retournez ce bon sous enveloppe à : **IMMOBILIÈRE ZIMMERMANN - SAS - 33 rue des Carmes 67100 Strasbourg 03 88 55 95 10. Nous prendrons contact avec vous.**

Pour une estimation de votre bien, cochez cette case

Pour un devis pour la gestion locative

Pour un devis de syndic de copropriété

Nom, prénom _____

Adresse _____

Email _____

Téléphone _____

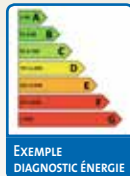
IMMOBILIÈRE ZIMMERMANN

Les diagnostics immobiliers obligatoires en location

Le respect de ces obligations permet de louer sereinement et d'éviter tout litige.

Les diagnostics sont regroupés au sein du dossier de diagnostic technique (DDT) qui comprend :

- **État des risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT)** qui indique si le logement se situe ou non dans un périmètre d'exposition à un ou plusieurs risques ;
- **Constat des risques d'exposition au plomb (CREP)** qui indique si les revêtements du logement contiennent ou non du plomb ;
- **Diagnostic de performance énergétique (DPE)** qui renseigne sur le degré d'isolation et les charges prévisionnelles de chauffage ;
- **À partir de juillet 2017** : le diagnostic gaz et l'état de l'installation intérieure d'électricité ;
- **Le diagnostic amiante (DAPP)**, pour un logement avant 1997, doit être tenu à disposition du locataire.



Les diagnostics doivent être remis au locataire au moment de la signature du bail : ils doivent donc être réalisés en amont, idéalement avant même le passage de l'annonce.

Contrat de bail

Pour garantir la solidité de vos contrats, il faut y joindre la fiche d'information des locataires et les différents diagnostics.

Contactez-nous au 03 88 55 95 10



Retrouvez en un clic sur

www.immo-zimmermann.com

toutes les offres de location F1, F2, F3, F4 que nous gérons pour nos clients.

Comptez sur un revenu locatif régulier avec notre service Locations sur Strasbourg et alentours.

Nous vous proposons :

- un service performant adapté à l'évolution du marché.
- une visibilité Internet pour louer au mieux votre bien.



IMMOBILIÈRE ZIMMERMANN

33 rue des Carmes • 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 55 95 10 • Fax 03 88 39 99 24